



## ELABORATION D'UN GUIDE DE GESTION DU PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES TROUBLES ADDICTIFS

### TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL OU INTERNATIONAL

Activité n°13084

#### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF**

Les troubles liés à l'usage de substances psychoactives (drogues et alcool) sont responsables de 5.55 % des problèmes de santé mentale au Maroc avec près de 340 000 cas prévalent (IHME, 2019). Une augmentation du nombre des usagers de drogues est particulièrement marquée chez les adolescents et les jeunes avec un âge d'initiation à la consommation de substances psychoactives de plus en plus faible. La consommation accrue des écrans par les jeunes est aussi devenue préoccupante. L'utilisation du mode d'injection de drogues caractérisent certains sites au niveau du Nord du Maroc. La prévalence HIV chez les injecteurs est estimée à 5.3% (RDS Maroc 2023).

Les troubles liés à l'usage de substance psychoactives ont plusieurs conséquences sanitaires (infections par le VIH, hépatites virales, tuberculose, troubles psychiatriques, troubles respiratoires...), sociales (délinquance, violence, criminalité, terrorisme, incarcération) et économiques (coût lié aux soins, à la violence, à l'incarcération...).

En réponse à ces défis, le Maroc a mis en place des plans stratégiques nationaux de prévention et de prise en charge des troubles addictifs dont le plan stratégique national 2024-2030, qui s'inscrit dans la continuité des plans précédents et qui a pour objectif principal d'assurer un accès universel à la prévention et au traitement de qualité de toute forme d'addiction.

Les activités de prévention et de PEC des troubles addictifs et les ressources qui y sont liées sont gérées dans le cadre du programme national de prévention et de prise en charge des troubles addictifs, à plusieurs niveaux du système de soins. Plusieurs intervenants sont impliqués dans ladite gestion notamment, les gestionnaires du programme au niveau central, régional et provincial, les pharmaciens régionaux et provinciaux ainsi que les responsables locaux.

Les activités de prévention et de prise en charge sont mises en œuvre par des professionnels de santé spécialisés et non spécialisés ainsi que des acteurs communautaires.

Dans ce cadre et pour améliorer la gestion du programme et contribuer ainsi à renforcer la réponse aux besoins de la population, la Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies prévoit, dans le cadre de la subvention Maroc du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, l'élaboration d'un guide de gestion du programme national de prévention et de prise en charge des troubles addictifs. Ce guide, destiné aux professionnels de santé gestionnaires du programme à tous les niveaux, les professionnels de santé impliqués dans la prévention et la PEC des troubles addictifs ainsi qu'aux acteurs communautaires, va fournir les orientations et les outils nécessaires pour améliorer la mise en œuvre, le monitoring et le suivi des activités.

## **II. OBJECTIFS :**

### **1. Objectif principal :**

Élaborer un guide de gestion du programme national de prévention et de prise en charge des troubles addictifs.

### **2. Objectifs spécifiques :**

- Définir le cadre institutionnel, réglementaire et opérationnel du programme ;
- Définir les ressources (humaines ; matérielles et informationnelles), les activités clés et les résultats attendus du programme (à court, à moyen et à long terme) ;
- Définir les acteurs externes et internes concernés par le programme et délimiter leurs rôles et leurs périmètres de responsabilité ainsi que les niveaux d'intervention de chaque entité ;
- Définir les aspects pratiques liés aux procédures de gestion des ressources du programme (humaines ; médicaments ...) ; au parcours de l'utilisateur, aux protocoles d'intervention clinique et sociale, par référence aux standards nationaux ; aux outils de pilotage existants (dossiers patients, registres d'activité...) ; ainsi qu'aux procédures de gestion des incidents et de l'agressivité prévus par les référentiels nationaux.
- Définir les aspects programmatiques et de gestion du programme (évaluation des besoins, stratégies d'intervention, outils de priorisation et méthode de planification des interventions, normes de qualité et les bonnes pratiques ...).
- Développer un cadre de suivi-évaluation en précisant l'architecture du tableau de bord sur la base des indicateurs choisis ainsi que la circulation et le rapportage des données du système d'information du programme.

## **III. POPULATION CIBLE**

- Les professionnels de santé gestionnaires du programme national de prévention et de prise en charge des troubles addictifs à tous les niveaux (central, régional, provincial et local) ;
- Les pharmaciens provinciaux et régionaux ;
- Les médecins responsables et infirmiers chefs des centres d'addictologie ;
- Les professionnels de santé impliqués dans la prévention et la prise en charge des troubles addictifs ;
- Les acteurs communautaires.

#### **IV. FONCTIONS/TACHES DU CONSULTANT**

Le consultant collabore avec l'équipe du Service de la Santé Mentale et des Maladies Dégénératives, l'Unité de Gestion du Fonds mondial et d'autres partenaires pour l'élaboration du guide.

Les tâches spécifiques incluent :

- Élaborer une note méthodologique qui servira de base pour la sélection du consultant ;
- Elaborer le premier draft du guide ;
- Organiser une séance de travail au niveau du SSMMD pour restitution et validation du guide ;
- Animer l'atelier de présentation du guide ;
- Finaliser et soumettre la version finale du guide.

#### **V. LIVRABLES**

- Note méthodologique finalisée ;
- Draft du guide ;
- Guide en version finale ;
- Rapport de la séance de restitution et de validation ;
- Rapports de l'atelier de présentation du guide ;
- Rapport de consultation.

#### **VI. QUALIFICATIONS REQUISES**

- Diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en santé publique, avec une expérience souhaitable en gestion des programmes des addictions ;
- Expérience souhaitable dans les programmes de RdR liés à l'usage de drogue injectables ;
- Expérience dans l'élaboration des guides ou manuels ;
- Excellentes compétences en communication et en rédaction ;
- Maîtrise des outils bureautiques ;
- Maîtrise du français.

#### **VII. DUREE DE LA CONSULTATION**

Cette consultation est prévue entre Mars et Juin 2026 pour une durée de 20 jours de consultation répartis comme suit :

<b>Tâches</b>	<b>Nombre de jours</b>
Effectuer un benchmarking des expériences internationales en matière de gestion du programme des addictions et consultation de la documentation relative au programme national.	2
- Effectuer des entretiens avec les professionnels de santé praticiens et gestionnaires du programme (Délégués de SPS, pharmaciens responsables à l'échelle de la région, chef de santé publique ou son équivalent au niveau de la GST, points focaux du programme au niveau de la région et au niveau de la DMSPS, médecins responsables du centre d'addictologie, infirmiers chef...); - Effectuer des visites au niveau d'un centre d'addictologie ou deux pour discuter avec les pôles médical et social ainsi qu'avec les bénéficiaires - Effectuer des entretiens avec des intervenants communautaires de RDR et de soutien psychosocial.	4
Elaborer un draft du guide de gestion du programme.	10
Séance de travail au niveau du service de santé mentale pour restitution et validation du guide.	1
Animer un atelier de présentation du guide préalablement valide avec le service.	1
Finalisation du guide et soumission.	2
<b>Total</b>	<b>20 jours</b>

### **VIII. MODE ET DATE DE PAIEMENT**

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026. Les modalités et calendrier de paiement seront définis dans le contrat.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-consultants étrangers et 30% pour les personnes physiques-consultants résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-consultants résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le consultant.

## **IX. PIECES A FOURNIR**

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 18 Mars 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : [Servicesantementale.delm@gmail.com](mailto:Servicesantementale.delm@gmail.com) et [f.gomri@programmefondsmondial.ma](mailto:f.gomri@programmefondsmondial.ma), en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Elaboration d'un Guide de gestion du programme national de prévention et de prise en charge des troubles addictifs.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.